

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le trois mars à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Mme ONDET Lydia, Ms GUICHARD Dominique, ARNAULT Michel, JOLY Michel, ROBIN Patrice, M PINEAU Bernard, Mmes ARQUEZ Micheline, PÉROT Carole, M. BONNICHON Philippe, Mmes BERTHELOT Maria, DIAS Sophie

Etait excusée : PERDREAU Claudine,

Secrétaire de séance : Mme DIAS Sophie

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 27 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

### 1- Approbation du compte administratif

VOTE - Pour : 11 contre: 0 abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Philippe BONNICHON, le plus âgé parmi les conseillers municipaux présents, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2013 qui s'établit comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses : ..... 806 655.40 €

Recettes : ..... 1 323 369.24 €

Excédent de clôture : ..... 516 713.84 €

#### Investissement

Dépenses : ..... 507 613.07 €

Recettes : ..... 405 533.47 €

Déficit : ..... 102 079.60 €

#### Restes à réaliser

Dépenses : ..... 134 251.20 €

Recettes : ..... 157 571.80 €

Besoin de financement : ..... 157 571.80 €

Hors de la présence du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité de compte administratif communal, exercice 2013.

adressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### 3- Affectation du résultat de fonctionnement

Vu les restes à réaliser de la section d'investissement ( 134 251.20 € en dépenses et 78 759.00 € en recettes),

Vu le résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant (- 102 079.60 €),

Vu le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 516 713.84 € ;

**157 571.80 €** seront affectés en section d'investissement.

### 4- Vote des taux d'imposition

décide à la majorité, d'augmenter de 1 % les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'année 2014, soit :

- Taxe d'habitation : 10.04 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.26 %

VOTE - Pour : 7 (Ms JOUZEAU, ARNAULT, GUICHARD, PINEAU, BONNICHON, Mmes ONDET, BERTHELOT)

Contre : 5 ( Ms JOLY, ROBIN, Mmes ARQUEZ, PEROT, DIAS)

Abstention : 0

### Vote du budget

Vote - Pour : 12 contre : 0 Abstention : 0

Il vote à l'unanimité le budget communal, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 145 305.04 € et à 1 135 480.80 € en dépenses et en recettes d'investissement

### 5- Factions pour tenue du bureau de vote

Les factions ont été mises en place pour la tenue du bureau de vote les dimanches d'élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

### 6- Amortissement

La participation de la commune, d'un montant de 4 992.50 €, sur l'étude réalisée en 2012 sur l'aménagement, la mobilité et l'intermodalité des gares de Port-de-Piles, Noyant de Touraine, Maillé et Villeperdue sera amortie à compter de l'année 2014 sur une durée de 5 ans.

### 7- Convention avec GrDF

Le Maire est autorisé à signer une convention cadre avec GrDF de mise à disposition de bâtiments pour héberger un concentrateur pour le projet compteurs communicants gaz.

Ces nouveaux compteurs communicants déployés par GRDF permettront de répondre à deux objectifs majeurs :

- L'amélioration de la qualité de la facturation grâce à une facturation systématique sur index réel et à la suppression des estimations de consommation,

rise de la demande d'énergie grâce à la mise à  
sommation permettant une analyse et un suivi.  
index à un concentrateur, objet de la convention

précitée.

#### 8- Subventions

a- Une subvention exceptionnelle de 100 € est accordée à l'Association France-Russie du collège de Descartes pour financer le déplacement des collégiens à Saint Petersburg dans les familles de leurs correspondants (un élève est domicilié sur la commune)

Objectif du projet : mobiliser les jeunes français et russes pour développer la connaissance mutuelle et l'amitié entre ces deux peuples.

VOTE Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1 (M.PINEAU Bernard)

b- le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande de subvention sollicitée par la maison familiale rurale d'Ingrandes.

#### 9- Plan d'eau de Longueville

Une convention entre la CCTS et la commune va être signée, elle porte sur l'entretien du plan d'eau de Longueville par la commune de La Celle St Avant, pour le compte de la CCTS qui détient la compétence en matière de tourisme.

#### 10- Amendes de police

Des barrières pour sécuriser les piétons le long de la rue du Clos de l'Image seront mises en place ; une subvention au titre des amendes de police sera demandée pour financer cette dépense.

#### 11- PLU - Requête d'un propriétaire

Suite à la requête de Mme MALAGU demandant à nouveau que son terrain cadastré section ZN n° 64, lieu-dit "La Piraudière" soit classé en zone constructible ; le conseil municipal, à l'unanimité réaffirme sa position : il ne souhaite pas modifier le règlement du PLU pour tenir compte des avis de l'Etat, de la CDCEA, de la Chambre d'Agriculture .....

#### 12- Demande d'aide financière

Il répond négativement à une demande d'aide financière pour régler une facture de transport scolaire pour un enfant scolarisé au collège de NOUATRE.

#### 13- Dépenses de téléphone

Un nouveau contrat de téléphonie mobile est à l'étude pour les agents du service technique.

#### 14- SIVOM - Délégation de compétences

La compétence assainissement ayant été déléguée au SIVOM ; la mission, portant sur le contrôle des installations individuelles et collectives d'assainissement et les branchements individuels, est déléguée au SIVOM.

### eloppement Solidaire

du conseil général, au titre des C.D.D.S, pour financer "la  
mmunal", montant sollicité 9 552.00 €

#### 16- SIEIL

Dans le cadre de l'extension du réseau électrique, au lieu-dit "Longueville", pour l'aire de stationnement des camping cars, la participation du SIEIL s'élève à 13 790.00 € et la part communale est de 5 910.00 € HT

#### 17- Procédure de recouvrement de dette

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de mandater Maître Xavier VENNIN, huissier de justice à LIGUEIL pour recouvrer par tous moyens le montant des loyers dus par des locataires et donne tous pouvoirs au maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### 18- Salle polyvalente

En vue des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, le maire est autorisé à engager la procédure de passation de marché public et de recourir à la procédure adaptée, à signer les dossiers marchés avec les entreprises retenues et tous les documents utiles au bon déroulement du dossier.

Vu pour être affiché le 19 mars 2014

Le Maire,  
Michel JOUZEAU